

COMMUNE DE BARRET SUR MEOUGE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 février à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Barret sur Méouge, dûment convoqué en assemblée ordinaire, s'est réuni sous la présidence de son maire Philippe PEYRE, à la Mairie de Barret sur Méouge.

Membres présents : Philippe PEYRE, Annick ARMAND, Pierre GABRIEL, Norine JONAS, Sonia FLEURIER, Brigitte AYER, Eliane CHAVERNOZ, Jason PEYRE, François Steenhout.

Membres absents excusé : Yolande madiot

Membres absents non excusé : Jean Busch

Membres en exercice : 11

Date de la convocation : 08 février 2024

Secrétaire de séance : Annick ARMAND

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 24 janvier 2024
- Délégation du Conseil Municipal au maire au titre de l'article L2122-22 du CGCT

Sans vote :

Questions diverses :

- CNAS
- Réseau de chaleur, rencontre avec les Communes forestières
- Croisement Chemin du Grand Mas et D506L
- Elargissement Bibliothèque intercommunale
- Rencontre CEN Forêt remarquable
- Syndicat de l'eau
- Taxe d'aménagement
- Permis de construire Mr GIULIANO
- Réserve Naturelle

Approbation du Procès-verbal de la séance du 24 janvier 2024 :

Le compte rendu du précédent conseil lu en séance n'appelle aucune remarque et est donc accepté à l'unanimité.

Délégation du Conseil Municipal au maire au titre de l'article L2122-22 du CGCT :

Un habitant de la commune souhaite faire un don à la mairie. Il est demandé au Conseil de statuer sur la possibilité d'accepter les dons et legs non grevés de conditions ni de charges.

Délibération et acceptation à l'unanimité de cette proposition.

Réserve naturelle :

Un projet de Réserve Naturelle Régionale est à l'étude ; l'objet : protéger les vieilles forêts communales pour éviter d'y abattre de très vieux arbres présentant de forts volumes de bois (essentiellement du hêtres), mais importants refuges de biodiversité. Eourres et VBM ont entamé cette réflexion ; si Saint Pierre Avez et Salérans rejoignent Barret, il serait possible de créer le label Baronnies Orientales avec les cinq communes. Une Réserve Naturelle se compose de deux parties : la Zone cœur, interdite de coupe et le Périmètre de protection où peuvent être coupés certains arbres. Au sein de cette Réserve, chasse, cueillettes familiales et randonnées sont maintenues. Dans un premier temps, une réunion avec les 3 communes pour présenter le projet sera organisée. Si elles adhèrent, une réunion publique suivra pour informer la population.

Rencontre avec les communes forestières :

- Réseau de chaleur :

Lors d'une rencontre avec les Communes Forestières, il a été proposé à la mairie une analyse des trop nombreux dysfonctionnements de notre réseau de chaleur et d'y inclure le diagnostic du silo à bois. Il faudra fournir au bureau d'étude le prix des plaquettes et leur qualité, les appoints d'eau rendus nécessaires par les fuites sur le système.

Les Communes Forestières prennent en charge 80% du prix de ce diagnostic ; il reste à charge à la commune les 20% restants, soit 650 € (à négocier).

- Risque incendie :

C'est le souci principal de la commune. Coté Ubac, l'ONF n'a pas éclairci les pins noirs, le problème de l'évacuation du bois n'étant pas résolu. Il est envisageable de créer une piste DFCI reliant Saint Pierre Avez (nous prendrons contact avec la commune). Autre avantage de cet itinéraire, il assurerait la protection de la forêt remarquable. D'autre part, il serait nécessaire d'aménager également la piste nous reliant avec la commune de Salérans.

Concernant l'ADSEA, il s'agit d'un site dégradé, squatté et présentant un fort risque d'incendie du fait de fuite sur une cuve à fuel. La responsable informée, est dans l'obligation de remettre en eau une borne à incendie et de remédier à la fuite de cette cuve qui, outre les risques d'incendie, pollue. Il lui a été demandé de se mettre en règle vis-à-vis des OLD.

Elargissement des Bibliothèques intercommunales :

Afin de pérenniser l'emploi de l'actuelle bibliothécaire d'Eourres et Barret, il est proposé à Séderon de rejoindre l'organisation actuelle.

Une première réunion est programmée le 29 février avec la CAF ; suivra le 20 mars une rencontre avec les BDP des Hautes Alpes et de la Drome, les maires des trois communes (Séderon, Eourres et Barret) et la responsable actuelle, Alexia Del Rosario.

Croisement des chemins du grand Mas et de la D506L :

Un virage trop serré fragilise la butte du propriétaire riverain . Un soutènement sera réalisé par la DDE ; s'il s'avère insuffisant, pour résoudre ce problème, un sens de circulation sera mis en place.

Syndicat de l'eau :

Une première réunion a eu lieu avec les maires concernés du bassin versant de la Méouge. Un tableau est en cours de création listant toutes les spécificités de chaque commune : prix de l'eau, modalités de tarification, état du réseau...

Cet important travail est destiné à éviter aux usagers de très importantes hausses de leurs tarifs et aux communes de substantielles pertes de recettes en plus de la perte de leur patrimoine.

Prochaine réunion à Ballons le 8 mars. Un représentant du syndicat de l'eau de la vallée du Jabron est invité à cette réunion.

Permis de construire Mr Giuliano :

Un projet agricole a été présenté à la mairie : un élevage de chèvres sur une parcelle appartenant à Mr Giuliano au Vallon des Luzernes. Cet élevage sur place à l'année, présente un fort risque de pollution du torrent des Luzernes, paraît fort probable. Pour ces raisons cette demande de permis a été rejetée.

Fin de la séance à 21 h.

Le maire, Philippe Peyre